



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 janvier 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 janvier 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 janvier 2003

**Réalisation de lotissements communaux dans les secteurs d'Antes/cholette et des
Brizeaux - Avenants aux conventions de mandat à la SEMIE**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, M. Bernard JOURDAIN, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Bernard BELLEC donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

Excusés :

Mesdames Laroche et Lefebvre; Messieurs Guibert et Epplin ayant quitté la séance sans désigner de mandataire sont excusés à partir de cette délibération ainsi que Madame Chollet et Monsieur Tronel qui leur avaient donné pouvoir.

Urbanisme & Affaires Immobilières**Réalisation de lotissements communaux dans les secteurs d'Antes/cholette et des Brizeaux - Avenants aux conventions de mandat à la SEMIE**

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Par délibération en date du 26 juin 2000, nous avons mandaté la SEMIE pour la réalisation de deux lotissements communaux, un dans le secteur des Brizeaux, le second dans le secteur Antes/Cholette. Or, au vu des études de faisabilité, il nous est apparu indispensable de compléter les deux projets par des études portant sur l'ensemble de ces quartiers.

De fait, ces études ont permis d'intégrer plus fortement la création de logements sociaux dans un objectif de mixité sociale.

C'est ainsi qu'à partir du lotissement initial CONDAMINE aux Brizeaux, deux masses ont été créées:

| | | |
|----------|---|-----------------|
| masse I | le permis groupé déposé par l'OPAC | (11 logements). |
| masse II | le lotissement communal dit Condamine II confié à la SEMIE de Niort | (16 parcelles). |

De même dans le secteur de Cholette, le lotissement initial ANTES a été divisé en 4 masses :

| | | |
|-----------|--|-----------------|
| masse I | le lotissement " Les Pinsons " confié, à la SEMIE de Niort, | (17 parcelles), |
| masse II | un permis de construire groupé " Les Piverts " , réalisé par l'OPAC, | (8 logements), |
| masse III | le lotissement communal " Le Chant des Oiseaux " confié, à la SEMIE de Niort | (10 parcelles), |
| masse IV | un permis de construire groupé " Les Verdiers " réalisé par la SEMIE de Niort. | (14 logements), |

Par ailleurs, il a été décidé de définir un périmètre de participation pour réalisation de voies nouvelles et réseaux (PVNR) comprenant le lotissement " Les Pinsons ".

Dés lors que les trois masses divisibles sont cédées à des opérateurs pour la réalisation de logements sociaux, par permis de construire groupés, les prestations des lotissements d'origine ont été modifiées; il convient en conséquence de redéfinir par avenants les mandats initiaux passés avec la SEMIE en date du 6 juillet 2000

Ces avenants concernent :

Secteur des Brizeaux

- Le lotissement d'origine CONDAMINE qui a été divisé en deux masses
Pour cette opération la prestation de la Semie est limitée aux études préalables et au dépôt du dossier de lotissement.
- Le nouveau lotissement CONDAMINE 2 (16 parcelles).

Secteur Antes /Cholette

- Le lotissement d'origine ANTES qui a été divisé en quatre masses
Pour cette opération la prestation de la Semie est limitée aux études préalables et au dépôt du dossier de lotissement.
- Le nouveau lotissement communal LES PINSONS (17 parcelles).
- Le nouveau lotissement communal LE CHANT DES OISEAUX 2 (10 parcelles).
- Les travaux de voies nouvelles et réseaux desservant le lotissement communal les Pinsons

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants à intervenir concernant la modification des mandats d'origines passés avec la Semie de Niort
- autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer les dits avenants

Monsieur Gilles FRAPPIER, Président de la SEMIE, n'ayant participé ni au vote, ni au débat.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 33 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 5 |
| Non participé : | 1 |
| Excusé : | 6 |

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)